



## COMMUNE DE FOURQUES

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2019 à 18 heures 30**

Membres du conseil municipal en fonction : Claudie ARSAC, Odile ATHENOUX, Jean-Michel AZEMA, Aimé BARACHINI, Marie-José BERGIER, Yolande BOUVIER, Nadine CASTELLANI, Yvan CAVALLINI, Joëlle DE JAGER, Michel DELAWOEVRE, Patricia DISSET, Gilles DUMAS, Alain FOUQUE, Vanesia FRIZON, Stéphanie GILENI, Georges GUIRARD, Robert HEBRARD, Sébastien LESAGE, Thérèse MERCANTI, Myriam NESTI, Michel PAULET, Jean-Paul RABANIT, David RIBES.

Absents excusés avec pouvoir : Mme Odile ATHENOUX donne pouvoir à Mme Claudie ARSAC. M. Michel DELAWOEVRE donne pouvoir à M. Jean-Michel AZEMA. M. Michel PAULET donne pouvoir à M. Alain FOUQUE. M. Jean-Paul RABANIT donne pouvoir à M. Robert HEBRARD. M. David RIBES donne pouvoir à Mme Patricia DISSET.

Absentes excusées : Mme Stéphanie GILENI.

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel AZEMA.

Compte rendu des décisions du maire prises en application des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales et suivant délibération du 14 avril 2014 : Néant

#### Marché de travaux de ressuyage du parking des écoles

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité d'effectuer des travaux de ressuyage du parking des écoles.

Il rend compte de la consultation en procédure adaptée concernant ces travaux et de la proposition de l'entreprise LAUTIER MOUSSAC - Etablissement BRAJA VESIGNE - N° 5 Zone d'Activités Peire Plantade - RD 226 - 30190 MOUSSAC pour un montant total H.T. de 31.534,70€ soit 37.841,64€T.T.C.

Il rappelle que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2019.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide,

**DE RETENIR** l'offre de l'entreprise LAUTIER MOUSSAC - Etablissement BRAJA VESIGNE - N° 5 Zone d'Activités Peire Plantade - RD 226 - 30190 MOUSSAC pour un montant total H.T. de 31.534,70€ soit 37.841,64€T.T.C.

**AUTORISE** M. le maire à signer la commande correspondante.

#### Marché de travaux de rénovation d'un court de tennis

M. le maire rappelle les termes de la délibération N° 2019-050 du 2 mai autorisant le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de réfection du 2<sup>ème</sup> court de tennis selon la procédure adaptée.

Une seule offre a été reçue de l'entreprise SOFT Tennis - Avenue de Craponne - 13370 MALLEMORT pour un montant total de 35.854,00€H.T. soit 43.024,80€T.T.C.

Considérant les dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Il rappelle que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2019.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

**DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise SOFT Tennis - Avenue de Craponne - 13370 MALLEMORT, pour un montant total 35.854,00€H.T. soit 43.024,80€T.T.C.

**AUTORISE** M. le maire à signer la commande correspondante.

#### Personnel communal : création de deux postes d'adjoint technique territorial polyvalent

M. le maire et M. l'adjoint délégué à la gestion du personnel exposent que compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des bâtiments communaux notamment en raison des travaux du centre Georges Brassens ainsi que celle prévisible du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire, il convient de renforcer le service.

M. le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé de créer deux postes d'adjoint technique territorial polyvalent non permanents à temps non complet en CDD pour surcharge occasionnelle de travail à raison de :

- 24h30 hebdomadaires, pour une période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 27 février 2020

- 22h45 hebdomadaire pour une période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 28 avril 2020

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

**DECIDE** la création de deux postes d'adjoint technique territorial polyvalent non permanents à temps non complet en CDD pour surcharge occasionnelle de travail à raison de : - 24h30 hebdomadaires, pour une période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 27 février 2020 - 22h45 hebdomadaire pour une période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 28 avril 2020

**AUTORISE** M. le maire à signer les contrats de travail correspondants.

**PRECISE** que ces emplois sont dotés de la rémunération correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial, pouvant éventuellement être assortie du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**Marché de travaux de réfection de la chaufferie du stade Marbat**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de la chaufferie du stade Marbat.

Il rend compte de la consultation en procédure adaptée concernant ces travaux pour un montant total H.T. de 16.924,48€ soit 20.309,38€T.T.C.

Il rappelle que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2019.

Le conseil municipal, Le maire entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, Décide,

***DE RETENIR*** les offres suivantes :

- Electricité : Société CALVO ELECTRICITE - 9, rue Fernand Benoit - 13200 ARLES pour un montant total H.T. de 3.405,48€ soit 4.086,58€T.T.C.
- Plomberie : Sarl ARLOTTO PLOMBERIE - 7 bis, Bd Emile Combes - 13200 ARLES pour un montant total H.T. de 13.519,00€ soit 16.222,80€T.T.C.

Soit un montant total H.T. de 16.924,48€ soit 20.309,38€T.T.C.

***AUTORISE*** M. le maire à signer les commandes correspondantes.

---